



Depuis 2017, nous sommes le 1er réseau  
indépendant de crèches privées en France

Choisir Ma Crèche trouve des places en crèches pour les parents qui travaillent grâce au **co-financement de leur employeur**.  
Pour assurer cette mission, nous nous appuyons sur un **large réseau de plus de 3500 crèches partenaires partout en France**.



Réseau  
indépendant de  
**3500 crèches**  
en France

**+ de 1500**  
familles  
accompagnées

**+ 500**  
Entreprises  
clientes



# Réservez des places en crèches pour vos salariés

Adoptez, une démarche en faveur du bien-être de vos collaborateurs



## Le plus grand choix de crèches

**Des places disponibles tout au long de l'année** au sein de notre réseau de plus de **3500 crèches** partout en France.



## Fidéliser vos équipes

**Attirer et fidéliser les talents** de votre organisation en leur garantissant une place en crèche pour leur enfant.



## Augmenter la performance globale

Favoriser le bien-être de vos collaborateurs pour stimuler leur engagement, leur motivation, **augmenter leur performance** et renforcer leur fierté d'appartenance à l'entreprise.



## Une solution sur-mesure

Sans minimum de réservation, nos conditions sont les plus flexibles du secteur : **pas de dépôt de garantie, aucun frais de dossier.**

« La place en crèche est le **3ème service** le plus plébiscité par les français salariés »

\* Etude Opinion Way – 2018



# Un dispositif gagnant-gagnant pour l'entreprise et les salariés !

100€ investis pour la parentalité rapportent  
108€ à l'entreprise, soit un ROI de 8%.\*

jusqu'à  
**75%**  
de la somme investie  
restituée sous forme  
d'avantages fiscaux

+ **12%**  
de productivité  
par salarié

+ **84%**  
d'attractivité

- **25%**  
d'absentéisme

**8%**  
de ROI en  
moyenne

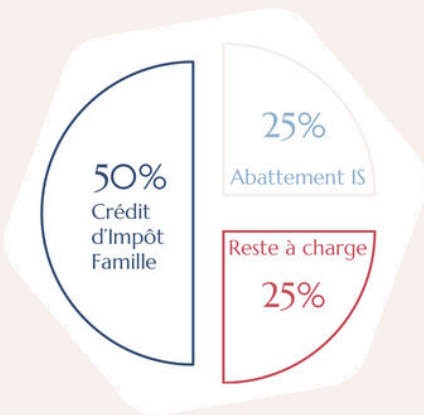


\*Selon l'Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise et le baromètre sur l'absentéisme et l'engagement du cabinet Ayming.

# Une fiscalité avantageuse qui soutient le dispositif



Découvrez la mécanique fiscale qui accompagne  
et facilite la réservation de places en crèches  
pour vos collaborateurs.



## Crédit d'impôt famille (CIF)

Lorsque vous engagez des dépenses pour accueillir en crèche les enfants de vos salariés, vous bénéficiez de **50% de réduction au titre du Crédit d'Impôt Famille (CIF)**.

## Déduction d'impôt sur les sociétés

Vous pouvez déduire l'intégralité de la dépense de votre base imposable à **l'Impôt sur les Sociétés**, et ainsi obtenir **jusqu'à 25% de réduction** supplémentaire.

## Reste à charge pour l'employeur

Ce reste à charge pour l'entreprise représente **entre 315€ et 415€ net par mois** en fonction de la localisation.

Pour en savoir plus :



Audrey FOURNIER  
audreyfournier@choisirmacreche.com  
06 37 89 13 10

